Nantes Saint-Nazaire
Pôle métropolitain

Délibération

Réunion du comité du 23 mars 2018
Délibération n°2018-01

Budget primitif 2018 du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Nombre de membres du Comité Syndical : 113
Nombre de Conseillers en exercice : 113

Date de convocation : 16 mars 2018

Présents : 61

Absents et représentés : 12

Absents et excusés : 40

Présents 61 : Rodolphe AMAILLAND, Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE, Joseph BEZIER, Christian BIGUET, Cécile BIR, Pascal BOLO, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Jacky CLOUET, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Serge DAVID, Laurianne DENIAUD, Marc DENIS, Gérard DRENO, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Laurence GUILLEMINE, Pascal HAMEAU, Pierre HAY, Jean-Yves HENRY, Franck HERVY, Claude LABARRE, Julie LAERNOES, Patrick LAMIABLE, André LANCIEN, Jean-Louis LELIEVRE, Jean-Claude LEMASSON, Yvon LERAT, Michel LUCAS, Alain MANARA, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Marie-Hélène MONTFORT, Serge MOUNIER, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, François OUVRARD, Joseph PARPAILLON , Mireille PERNOT, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Yannick THOBY, Pierre THOMERE.

Absents et représentés 12 : Bertrand AFFILE donne pouvoir à Jocelyn BUREAU, Martin ARNOUT donne pouvoir à Laurianne DENIAUD, Christian BRUN donne pouvoir à Jacques DALIBERT, Pascale CHIRON donne pouvoir à Marc DENIS, Valérie GAUTIER donne pouvoir à Pascal MARTIN, Frédéric GREGOIRE donne pouvoir à Laurence GUILLEMINE, André KLEIN donne pouvoir à Rémy NICOLLEAU, Monique MAISONNEUVE donne pouvoir à Joseph PARPAILLON, Ghislaine RODRIGUEZ donne pouvoir à Julie LAERNOES, Jean-Louis ROGER donne pouvoir à Jean-Yves HENRY, Claudine SACHOT donne pouvoir à Christian BIGUET, David SAMZUN donne pouvoir à Johanna ROLLAND.

Absents et excusés 40 : Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD, Claude AUFORT, Laure BESLIER, Jean-Luc BESNIER, Benoit BLINEAU, Alain CHAUVEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Mahel COPPEY, Yves DAUVE, Edouard DEUX, Véronique DUBETTIER GRENIER, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Patrice LERAY, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Dominique MANACH, Isabelle MERAND, Alain MICHELOT, Benjamin MORIVAL, Jean-Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS, Barbara NOURRY, Jean-Claude PELLETEUR, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU PRAUD, Alain ROYER, Thierry RYO, Jean-Louis THAUVIN, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY.

Nantes Saint-Nazaire
Pôle métropolitain

Délibération

Réunion du comité du 23 mars 2018
Délibération n°2018-01

Budget primitif 2018 du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Johanna ROLLAND, Présidente de séance

Expose

Le budget primitif 2018 de notre pôle métropolitain acte la mise en œuvre de notre plan d'actions 2017-2020. Le pôle métropolitain sera particulièrement mobilisé cette année sur les projets suivants qui mobilisent principalement :

- la réalisation de démonstrateurs d'habitat dense sur les communes de Brains, Blain, Malville et Trignac ;
- la construction des belvédères Sémaphores de Vincent Maugé et la préparation des implantations sur les communes de Saint-Herblain, Couëron, Saint-Etienne de Montluc, Donges et Saint-Nazaire ;
- la mise en œuvre du process d'activation de la façade littorale de la métropole par la formalisation de la stratégie d'activation d'ici l'été 2018, l'organisation d'une consultation du public, la définition des orientations programmatiques et urbaines et le lancement d'appels à initiatives concomitants entre les membres du groupement de commandes (Carene, villes de Saint-Nazaire et Pornichet) et les partenaires (CCI Nantes Saint-Nazaire, Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire).

Bien entendu, dans le cadre des programmes partenariaux des deux agences d'urbanisme, les élus de l'atelier permanent seront appelés plus particulièrement à travailler sur la réalisation d'études relatives aux mobilités, aux politiques de la transition énergétique, au bilan de schéma logistique de 2014, à la définition de stratégies économiques coordonnées, à la mise à jour du diagnostic commercial du pôle métropolitain, à la contribution au SRADDET, au suivi du Scot approuvé en 2016 et à la préparation de sa mise à jour.

Nantes Saint-Nazaire
Pôle métropolitain

Délibération

Réunion du comité du 23 mars 2018
Délibération n°2018-01

Budget primitif 2018 du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire

A. Les dépenses de fonctionnement

1. La refacturation à la Carene pour la mise à disposition de Service de l'équipe du pôle métropolitain : **265 500 €**

   Cela correspond à la mise à disposition de 4 ETP auxquels s'ajoutent des missions au prorata temporis des services marchés, comptabilité et archives de la Carene. Ils comprennent également les frais relatifs à un bureau à Saint-Nazaire et les frais d'entretien d'un véhicule.

   Pour 2018, il s'agira de rembourser à la Carene les frais engagés sur l'exercice 2017 pour un montant estimatif de 259 000€ pour les frais de personnel et 6500€ pour les frais de matériel (téléphonie mobile, entretien/assurance et carburants véhicule). En dehors, des évolutions de la masse salariale consécutive aux évolutions de carrière des agents, ces montants seront stabilisés d'ici 2020. Il est à noter que la mise à disposition de bureau par Nantes Métropole et la Carene est valorisée à hauteur de 19 920€/an et qu'elle constitue un apport en nature.

2. Les frais de fonctionnement du pôle : **139 012 €**

   Il s'agit des fournitures, assurances, locations cité des congrès pour comités syndicaux, frais d'avocats, reprographie, déplacements...

3. L'adhésion du pôle à des organismes extérieurs : **5 500€**

   Le pôle adhère à la Fédération Nationale des Scot pour un montant annuel de 4500€. Le Pôle adhère, par ailleurs à Maison Régionale de l'Architecture pour un montant de 500€ annuels. Le budget 2018 prévoit un budget de 1000€ permettant de couvrir les adhésions 2017 et 2018.

4. Le budget études : **250 900 €**

   Le budget du pôle prévoit, chaque année, une enveloppe prévisionnelle de 50 000€ pour permettre la réalisation de prestations permettant la mise en œuvre du Plan d'actions 2017-2020 validé par les conseils communautaires des intercommunalités membres. Cette enveloppe est ensuite complétée en fonction des besoins réels de mise en œuvre du plan d'actions. Les besoins complémentaires pour 2018 sont de 80 900 € pour les projets déjà engagés comme les démonstrateurs d'habitat dense, la mise en place d'un dispositif de concertation sur les pénétrantes de l'agglomération nantaise, la réalisation des belvédères/sémaphores, la communication internet autour des réalisations Eaux et

Délibération

Réunion du comité du 23 mars 2018
Délibération n°2018-01

Budget primitif 2018 du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Paysages et des études relatives au volet économie. En 2019, l'enveloppe prévisionnelle pourra être plus particulièrement affectée aux questions énergétiques.

Le budget 2018 prévoit également une inscription budgétaire de 120 000€ pour la réalisation de missions de communication/concertation pour le projet d'activation de la façade littorale de la métropole Nantes Saint Nazaire. Conformément aux dispositions de la convention de groupement de commandes conclue entre le pôle métropolitain et l'Agglomération de Saint-Nazaire ainsi que les villes de Saint Nazaire et Pornichet, le pôle prend à sa charge 47,6% des dépenses. Le solde, soit 62880€ (52,4%) sera versé par les trois autres membres du groupement de commandes. Par ailleurs, une enveloppe de 5000€ (sur les 139 012€ de frais de fonctionnement) est affectée au projet Façade Littorale, financée selon les clés de répartition énoncées ci-dessus.

5. Financement des programmes partenariaux de l'Addrn et l'Auran : **245 000 €**

Par délibération en date du 27 décembre 2017, le comité syndical a validé de nouvelles conventions avec l'Auran et l'ADDRN prenant effet à compter du 1Er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2021.L'enveloppe globale inscrite au budget en sections fonctionnement et investissement est de 405 000€ soit en baisse de 11% par rapport à 2017. Dans les années à venir, le soutien aux agences sera stabilisé à cette hauteur.

L'année 2018 permettra aux agences de contribuer à la fois à la mise en œuvre et au suivi du Scot, à étudier le sujet de l'urbanisme commercial et également à participer à la mise en œuvre 'activation du plan d'actions du pôle. Pour 2018, les sommes provisionnées sont réparties à la fois en fonctionnement (245 000€, nature 6574 dont 100 000€ pour l'ADDRN et 145 000€ pour l'Auran) et en investissement (160 000€, nature 202) pour ce qui concerne le suivi et la mise en œuvre du Scot révisé. Des avenants aux programmes partenariaux pourront, en cas de besoin, être inscrits au budget supplémentaire. Conformément aux dispositions des conventions pluri-annuelles d'Objectifs, les sommes seront versées en une seule fois dès l'approbation du présent budget.

6. La dotation aux amortissements : **226 000 €**

La dotation aux amortissements est une dépense de fonctionnement obligatoire. La délibération n° 2016-13 prise sur la reprise des investissements du dialogue compétitif Eaux et Paysages a permis de réduire une hausse artificielle des amortissements. L'objectif est, d'ici 2020, de diminuer la dotation aux amortissements à un niveau permettant de contribuer à la baisse des participations des intercommunalités membres tout en provisionnant les sommes nécessaires aux investissements du pôle (notamment pour les futures modifications, révisions et analyse des résultats du Scot 2). Il est à noter que les dépenses liées à la réalisation des œuvres de Vincent Maugé ne seront pas amortissables. En 2018, la dotation aux amortissements sera de 226 000 €.

Délibération

Réunion du comité du 23 mars 2018
Délibération n°2018-01

Budget primitif 2018 du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Au total, les crédits inscrits à la section fonctionnement du pôle métropolitain s'élèvent à **1 131 912 €.** Les recettes sont composées :

- 1 044 824 € de contributions des intercommunalités membres (cf répartition dans le tableau ci-dessous) ;
- 71 788 € de participations des membres du Groupement de Commande relatif au projet d'activation de la façade littorale de la métropole Nantes Saint-Nazaire ;
- 15 300€ d'opérations d'ordre correspondant à la prise en compte de l'amortissement d'une subvention d'investissement

	Participations prévues au BP
Nantes Métropole	787 275 €
Saint Nazaire Agglomération	166 127 €
Erdre et Gesvres	41 584 €
Estuaire et Sillon	38 345 €
Pays de Blain	11 493 €

B. <u>Les recettes d'Investissements</u>

Pour l'exercice 2018, les recettes d'investissement s'élèvent à **802 660 €.** Elles se répartissent entre :

- 226 000 € de dotations aux Amortissements
- 17 900 € de Fonds de Compensations de la TVA
- 98 000 € de subventions FEDER du plan Loire pour la réalisation des Belvédères /Sémaphores
- 80 000 € de subventions du Programme Ville de demain pour le projet d'activation de la Façade littoral
- 93 000 € de subventions des partenaires (CCI, GPM et Département Loire Atlantique) pour le projet de Façade Littoral
- 281 760 € de participations des membres du groupement de commandes façade littorale

Nantes Saint-Nazaire
Pôle métropolitain

Délibération

Réunion du comité du 23 mars 2018
Délibération n°2018-01

Budget primitif 2018 du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire

- 6000 € d'emprunt d'équilibre, somme qui sera couverte au budget supplémentaire par les résultats 2017.

C. **Les Dépenses d'Investissements**

Les crédits de la section d'investissements

- 160 000€ (nature 202) dont 100 000 € à l'Auran et 60 000€ à l'Addrn
- 30 560 € (nature 2161) correspondants aux études nécessaire à la réalisation des œuvres de Vincent Maugé. Les crédits nécessaires à la réalisation des cinq œuvres d'Arts (348 000€) ont été inscrits au budget 2017 et rattachés au budget 2018.
- 3000 € (nature 2183) pour les achats de mobilier de bureau et informatique
- 593 800 € de crédits d'études pour la mise en œuvre du projet d'activation de la façade littorale de la métropole Nantes Saint-Nazaire. Le pôle recevra en recettes pour ce projet 281 760€ des membres du Groupement et 173 000 € de subventions et participations des partenaires.

Le comité, dûment convoqué, délibère et,

- Approuve, au titre de l'année 2018, le versement à l'Auran et l'Addrn des crédits ainsi répartis :
  - Pour l'ADDRN 100 000€ (nature 6574) et 60 000 € (nature 202)
  - Pour l'AURAN 145 000€ (nature 6574) et 100 000€ (nature 202)
- Approuve par chapitre le budget 2018 du pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire, joint à la présente délibération.

- Autorise Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 23 mars 2018

Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE

Tiers de télétransmission multiprotocole

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : POLE METROPOLITAIN NANTES ST NAZAIRE

Utilisateur : MOULINIE Claire

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	*Transmission d'actes*
Nature de l'acte:	*Délibérations*
Numéro de l'acte:	*2018_01_DEL_CS*
Date de la décision:	*2018-03-23 00:00:00+01*
Objet:	*délibération n°2018-01 : Budget primitif 2018*
Documents papiers complémentaires:	*NON*
Classification matières/sous-matières:	*7.1.2*
Identifiant unique:	*044-200035335-20180323-2018_01_DEL_CS-DE*
URL d'archivage:	*Non définie*
Notification:	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
044-200035335-20180323-2018_01_DEL_CS-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*920*
nom de original:		
2018 03 23 delib 2018-01 Budget Primitif 2018 signée.pdf	*application/pdf*	*272440*
nom de métier:		
70_DE-044-200035335-20180323-2018_01_DEL_CS-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*272440*

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	*5 avril 2018 à 16h25min00s*	*Dépôt initial*
En attente de transmission	*5 avril 2018 à 16h25min17s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
Transmis	*5 avril 2018 à 16h25min36s*	*Transmis au MI*
Acquittement reçu	*5 avril 2018 à 16h41min20s*	*Reçu par le MI le 2018-04-05*